



Litige xxxxxx Colmar - Intervention négligée

Par **sna68**, le **02/09/2016** à **21:07**

Bonjour,

Je suis actuellement (Aout 2016) en litige avec xxxxxx Colmar et je voudrais savoir, à votre avis si une démarche devant le tribunal d'Instance pourrait être recevable ou pas.

Voici brièvement les faits:

Au moment de récupérer mon véhicule chez xxxxxx Colmar pour une intervention classique au niveau des éléments de freinage, je constate que:

1. Le câble de freins à main n'avait pas été refixé d'un côté à l'arrière du véhicule. xxxxxx a confirmé cet acte d'une manière manuscrite sur la facture suite à ma demande....
2. Bien plus grave, deux jours plus tard, je constate en présence d'un garagiste agréé constructeur une importante fuite du liquide de frein au niveau d'un flexible AV qui avait été changé par xxxxxx et qui a été mal resserré (gouttes à gouttes en appuyant sur la pédale de frein). Celui-ci m'a resserré le flexible car je ne pouvais pas rouler ainsi. Par ailleurs, j'ai une attestation sur l'honneur de sa part, que la fuite a été détectée dès la mise sur le pont du véhicule (sans intervenir sous le véhicule).

J'ai contacté le centre de Colmar ainsi que le Service consommateurs de xxxxxx qui m'expliquent qu'ils sont désolés mais que les faits ne peuvent plus être démontrés puisque qu'un garagiste entre temps m'a réglé ce problème. Selon xxxxxx j'aurais dû revenir au centre (donc rouler avec une fuite au niveau du circuit de freinage.... !)

J'aurais souhaité régler ce litige à l'amiable en demandant simplement "un geste commercial" et notamment "uniquement" le remboursement de la M.O. suite au changement des flexibles. Refus de xxxxxx qui apparemment ne souhaite pas reconnaître les faits et souhaite régler a

priori ce litige par la voie juridique (la démarche à l'amiable a bien été tentée à deux reprises de ma part).

Autres points:

Diagnostic Frein xxxxxx:

Changement nécessaire des plaquettes AR + disques. Cependant, ce véhicule avait été vu par deux garages agréés constructeurs (Renault, Iveco) ainsi que par Autosur pour le CT et qui n'ont rien signalé au niveau de l'usure des freins. Démarches trompeuses ?

Pensez-vous que ma démarche a des chances d'aboutir devant un tribunal pour motifs de mise en danger de la vie d'autrui et démarche commerciale trompeuse (devis disponibles comme preuve)?

Merci pour votre avis.

Salutations.

Bonjour,

Merci de ne pas citer de nom de personne ou de marque.

C'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).

Par morobar, le 03/09/2016 à 09:03

Bjr,

Déjà pour commencer vous devez distinguer la nature des prestations en question.

Ces centres auto ne sont pas des garagistes, mais des exécutants des ordres que vous donnez.

Au garage vous demandez qu'une panne soit identifiée et corrigée. Au centre auto vous indiquez ce que vous voulez, et ne devez pas laisser d'initiative au centre auto.

Vous ne pouvez donc reprocher à ce centre son avis sur l'état de vos freins.

Par chaber, le 03/09/2016 à 09:15

bonjour

[citation]J'ai contacté le centre de Colmar ainsi que le Service consommateurs de xxxxxx qui m'expliquent qu'ils sont désolés mais que les faits ne peuvent plus être démontrés puisque qu'un garagiste entre temps m'a réglé ce problème. Selon xxxxxx j'aurais dû revenir au centre (donc rouler avec une fuite au niveau du circuit de freinage.... !)

[/citation]réponse normale s'il y a eu intervention d'un tiers

[citation]Diagnostic Frein xxxxxx:

Changement nécessaire des plaquettes AR + disques. Cependant, ce véhicule avait été vu par deux garages agréés constructeurs (Renault, Iveco) ainsi que par Autosur pour le CT et

qui n'ont rien signalé au niveau de l'usure des freins. Démarches trompeuses ? [/citation]lisez les enquêtes sur les centres d'entretien

http://www.francetvinfo.fr/reparation-automobile-vigilance-face-aux-arnaques_690839.html

<http://apres-vente-auto.com/actualite/6406-m6-quand-centres-auto-et-pneumaticiens-parient-sur-l-ignorance>

Par **sna68**, le **03/09/2016** à **10:28**

Merci pour vos réponses.

Ce que je ne comprends pas, on connaît la problématique avec ces centres auto et malgré tout ...j'ai le sentiment qu'on les laisse impunément faire leur petit "business" sur le bon dos des gens.

Par **chaber**, le **03/09/2016** à **10:41**

bonjour

[citation]Ce que je ne comprends pas, on connaît la problématique avec ces centres auto et malgré tout ...j'ai le sentiment qu'on les laisse impunément faire leur petit "business" sur le bon dos des gens.

[/citation]pourquoi y allez-vous?

Par **sna68**, le **03/09/2016** à **11:11**

Pensez-vous que je suis encore client chez eux ? Et cela ne répond pas à ma question De toute façon étant "un peu borné", je pense aller jusqu'au bout de ma démarche. Il y a un autre point à souligner: le câble de freins au moment de reprendre le véhicule n'était plus fixé (j'ai des preuves indiscutables) et le centre l'a également reconnu par écrit. Si de toutes façon, je n'avais pas eu "le feeling" d'aller voir le garagiste, nous serions à un autre niveau de discussion car la personne a pris ce véhicule trois jours après pour partir en vacances et rouler plus de 900 KM ! Je crois encore en une Justice "préventive" et non uniquement "curative".

Merci.

Par **morobar**, le **03/09/2016** à **15:06**

Les centres auto n'ont d'intérêt que si vous connaissez l'étendue exacte des réparations à effectuer.

Changer une monte, des freins...mais ne jamais déclarer le moteur tousse, que se passe-t-il ?

Par **sna68**, le **03/09/2016 à 20:11**

Merci Morabar pour votre réponses mais je n'ai pas tout compris mais je crois que vous défendez bien les centres autos ;-)

Par **morobar**, le **04/09/2016 à 09:01**

Je ne défends rien du tout, je vous explique qu'un centre auto n'est pas un garagiste et que, comme beaucoup, vous faites la confusion.

Dans un garage, c'est le garagiste qui diagnostique, prend les mesures nécessaires pour faire disparaître l'anomalie et répond à une obligation de résultat.

Dans un centre auto c'est le client qui établit son diagnostic et donne les instructions à un monteur.

Dès lors le centre auto ne répond pas d'une amélioration, d'une disparition de panne, mais uniquement du montage effectué.

Par **sna68**, le **04/09/2016 à 09:35**

Pour information, ce centre auto établit un DIAGNOSTIC (c'est bien ainsi qu'ils le désignent) pour vérifier totalement l'efficacité du freinage de votre véhicule. Ce DIAGNOSTIC coûte dans ce centre 20 € ...à ce prix là, je pensais pouvoir leur faire confiance. Mon véhicule n'avait pas de panne...je voulais tout simplement le donner entre les mains "d'experts de la mécanique" afin qu'ils me diagnostiquent l'efficacité de mon circuit de freinage.

Je ne suis donc d'accord avec vous lorsque vous écrivez " Dans un centre auto c'est le client qui établit son diagnostic et donne les instructions à un monteur" ...tout les clients ne sont pas des spécialistes auto.Merci à vous.

Par **morobar**, le **04/09/2016 à 18:04**

Comme vous voulez, vous ne voulez pas faire le distingo.

Ces centres auto ne sont en rien des garagistes ayant une obligation de résultat.

Le diagnostic que vous évoquez n'est pas établi en vue d'identifier une panne, mais en vue de vous proposer une intervention que vous ordonnerez.

Par **sna68**, le **04/09/2016 à 18:43**

Pour moi, garagistes ou centres autos...ils ont tous une obligation de sécurité.

Merci à tous pour vos réponses.

Je termine à ce stade les discussions.Je vais essayé d'avoir un RdV avec un avocat au TI de Colmar.